



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotidiens

Question écrite n° 53258

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations que suscite, confirmées d'ailleurs par les états généraux de la presse, la situation des grands quotidiens d'information générale et politique. Face aux difficultés, les états généraux avaient d'ailleurs soutenu le principe d'une aide financière exceptionnelle d'urgence, aux journaux qui en ont besoin. Le Président de la République n'a cependant pas retenu, à ce jour, le principe d'une telle aide financière. Or celle-ci est vitale pour certains titres. Des initiatives sont en cours à ce sujet, qui témoignent d'un attachement profond de nos concitoyens, au maintien du pluralisme de la presse. Ils souhaitent que soient préservées les conditions de son expression et sont tout autant sensibles à la dimension économique et sociale de cet enjeu qui touche l'existence d'entreprises et concerne des milliers d'emplois dans toute la chaîne de production, d'édition et de distribution. Faut-il le rappeler enfin, une situation moins redoutable et menaçante que celle actuelle, avait conduit à l'adoption en août 1993, d'un tel dispositif de soutien pour le Gouvernement de l'époque. Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande quels prolongements le Gouvernement entend apporter à cette attente.

Texte de la réponse

La presse écrite traverse une crise sans précédent, qui touche au premier chef les quotidiens nationaux. Les causes de cette crise sont multiples : les coûts structurels élevés supportés par les entreprises de presse, la baisse des recettes, notamment publicitaire, la sous-capitalisation du secteur. Les États généraux de la presse écrite qui se sont tenus à l'automne 2008 ont permis d'identifier ces causes. Les débats, très riches, ont conduit à l'adoption de nombreuses mesures, destinées, d'une part, à tempérer les difficultés existantes et d'autre part, à accompagner la presse dans ses efforts d'adaptation aux nouvelles contraintes nées notamment de la concurrence de la presse en ligne et des journaux gratuits. Il est en effet indispensable de mettre en place des mesures pouvant permettre à la presse de résoudre les problèmes qu'elle traverse sur le long terme, car le maintien d'une presse pluraliste et de qualité constitue un enjeu démocratique crucial. Cependant, la crise économique actuelle justifie que des mesures exceptionnelles soient prises. L'État se doit d'accompagner les titres les plus fragiles. C'est pour cette raison que l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires va être doublée pour l'année 2009, passant ainsi de 7 à près de 14 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53258

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6017

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8066